

Promotion «Tout Auto 2019»

Modalités de l'offre promotionnelle

- Offre valable pour des assurances automobile distribuées sous la marque « ATLANTIS » auprès de Contigo France et assurées par AMGEN Seguros Generales, Compañía de Seguros y Reaseguros, S.A.U. (ci-après « AMGEN Seguros »).
- Les clients remplissant les conditions de cette offre promotionnelle pourront bénéficier de 2 mois gratuits sur la base des conditions suivantes : Une fois l'annuité versée en intégralité, un remboursement de cotisation d'un montant correspondant à 2 mois d'assurance sera appliqué. Ce montant est calculé en retenant 16,66 % du montant net de la prime d'assurance annuelle.
- Offre valable pour tout nouveau contrat d'assurance automobile (Branche 07 – Produit 001), souscrit entre le 1er mars et le 31 juillet 2019 inclus, sous réserve du maintien de l'offre promotionnelle.
- Applicable à nos options de garanties Tiers avec bris de glace, Tiers complet (Tiers + Bris de glace + Incendie + Vol) et Tous risques avec franchise.
- Applicable aux assurances couvrant des automobiles et camionnettes pour un usage personnel. Sont exclus tous les types de véhicules autres que ceux susmentionnés, notamment les fourgons et camionnettes assurés pour un usage professionnel et/ou pour le transport de marchandises, les camions, les tracteurs, les motos, les cyclomoteurs, etc.
- Offre réservée aux polices d'assurance dont la prime est réglée de façon annuelle par prélèvement automatique.
- Le remboursement des « Mois offerts » s'effectue par virement bancaire sur le compte duquel sont prélevées les annuités, dans un délai de 60 jours à compter de la date d'envoi du reçu à la banque et une fois son encaissement confirmé.
- Sont exclus les contrats d'assurance remplaçant un autre contrat d'assurance préexistant souscrit auprès d'AMGEN Seguros au cours des 11 mois précédents, ou des 25 mois précédents si l'assuré a déjà bénéficié d'une offre « Mois offerts ».
- Offre non cumulable avec d'autres offres ou promotions.
- Sous réserve des règles contractuelles et d'évaluation des risques établies par AMGEN Seguros Generales.
- Conformément à la législation en vigueur, les mois gratuits ou avantages obtenus dans le cadre de cette offre seront soumis à la taxation alors applicable aux bénéficiaires de l'offre promotionnelle en vertu de la législation fiscale en vigueur.
- Les salariés et les collaborateurs des Groupes Crédito Mutuel - CIC (disponibles sur www.grupo-acm.es) ainsi que leurs proches (jusqu'au deuxième degré de parenté) ne pourront pas bénéficier de la présente offre promotionnelle.
- La participation à la présente offre promotionnelle implique la lecture préalable et la pleine acceptation des présentes modalités par les participants. Les personnes qui les refuseront ne pourront participer. En cas de divergence entre les participants à l'offre promotionnelle et l'interprétation des présentes modalités, les autorités compétentes pour régler les éventuels litiges seront le cas échéant les tribunaux de la ville de Barcelone, les participants renonçant expressément dans le cadre de cette offre promotionnelle à toute autre juridiction différente de celle convenue dans les présentes.
- Sans préjudice des droits acquis par les clients ayant déjà souscrit un contrat d'assurance en bénéficiant de la présente offre promotionnelle, lesquels ne sauraient être modifiés et s'appliqueront pleinement, AMGEN Seguros se réserve le droit de modifier à tout moment les conditions de l'offre promotionnelle, notamment de procéder à son annulation avant le délai prévu, pour des raisons techniques, d'organisation et/ou de productivité objectives, en s'engageant à communiquer au moins 24 heures à l'avance les nouvelles modalités et conditions, la suspension temporaire ou l'annulation définitive de la promotion. Dans ces circonstances, de telles modifications n'entraîneront aucun type de responsabilités pour AMGEN Seguros, ni pour les sociétés du Groupe ACM España.